



Appel à candidatures 2026/2027
dans le cadre du contrat local d'éducation artistique
nouvelle génération (CLEA+) de la communauté
d'agglomération de La Porte du Hainaut

en direction des artistes de tous domaines artistiques
pour une résidence-mission menée à des fins d'éducation artistique et
culturelle ciblant la petite enfance (0-3 ans)

en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail collaboratif de plus de 2 ans et demi, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut a adopté son projet de territoire 2024/2044.

Sa finalité ? Investir pour la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Ses valeurs ? La solidarité et la promotion de la citoyenneté, l'égalité Femme/Homme, la création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire, l'équité dans le développement des bassins de vie, le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée, tout cela au sein d'une vision communautaire partagée.

Ses ambitions ? Vivre ensemble, faire territoire et soutenir l'innovation

Ses engagements ? Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire, faire face collectivement aux enjeux globaux et accompagner les transitions et la résilience.

Engagée depuis 2015 dans le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération a successivement mis en œuvre le dispositif « Artiste Rencontre Territoire Scolaire » (ARTS), puis deux contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), avant de s'inscrire dans un CLEA *nouvelle génération* pour la période 2023–2026. Forte de cette expérience et des dynamiques partenariales construites au fil des années, elle souhaite aujourd'hui poursuivre cet engagement à travers un second contrat local d'éducation artistique *nouvelle génération* pour la période 2026–2029. L'écriture et la mise en place de ce nouveau conventionnement sont en cours.

Ce contrat renouvelé constituera une réponse ajustée aux réalités et aux spécificités du territoire. Il interrogera plus particulièrement les transitions en les envisageant sous le prisme des droits culturels et du développement durable.

En résonance avec l'engagement n°1 du projet de territoire « rattraper les retards de développements et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire » (culture pour tous, éducation et réussite éducative), les résidences seront pensées comme des temps de rencontre, de dialogue et de partage, visant à toucher l'ensemble des habitants et à intervenir à chaque étape de la vie, de la toute petite enfance aux seniors. Il s'agira de croiser culture, éducation, citoyenneté et lien social afin de favoriser l'émancipation et la participation de chacun, tout en ancrant les projets dans les usages réels des habitants et leurs pratiques quotidiennes.

En cohérence avec les engagements n°2 « faire face collectivement aux enjeux globaux » et n°3 du projet de territoire « Accompagner les transitions et de la résilience », le contrat intégrera pleinement les différentes transitions à l'œuvre : transition démocratique (lutte contre la désinformation, compréhension des enjeux contemporains et développement de l'esprit critique), transitions sociales et citoyennes (inclusion, solidarité, participation et reconnaissance des droits culturels) et enfin transitions numériques et écologiques (nouveaux imaginaires, évolution des modes de vie et le développement de pratiques culturelles durables).

1- À propos du présent appel à candidatures

1.1 Cadre de la résidence-mission

Grands principes

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut s'est donné un objectif ambitieux : la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire.

La petite-enfance est une période de la vie particulièrement sensible « à cause des transformations internes qu'elle engage, des remaniements personnels que vit l'adulte dans son devenir de parent et des enjeux du développement de l'enfant dans ses liens familiaux. »¹. Les projets d'éducation artistique et culturelle participent à répondre à ces enjeux en permettant l'éveil du jeune enfant et son ouverture sur le monde grâce à la diversité d'approches de l'éveil. Ils participent aussi à renforcer le lien parents-enfant par le biais d'expériences vécues ensemble. Ces bienfaits ont été conceptualisés par Sophie Marinopoulos sous le terme de « santé culturelle »².

Parallèlement, les acteurs du territoire ont constaté une augmentation des besoins dans le domaine de la parentalité et du lien parents-enfant, qu'ils ont partagé lorsqu'ils ont été consultés pour la mise en œuvre de ce projet de résidence-mission. A cette occasion, ils ont largement confirmé le besoin d'expérimenter un dispositif d'éducation artistique et culturelle auprès de la petite enfance (0-3 ans).

Avec ce concept de « santé culturelle » comme outil et guide de réflexion, une première série de constats a été posée en lien avec des structures d'accueil du jeune enfant aux familles :

- Suite à la crise sanitaire, la qualité de la relation entre les familles et les structures d'accueil s'est dégradée. Les professionnels des structures ont partagé un sentiment de n'être devenus qu'un moyen de garde, et leur besoin de réamorcer l'intérêt des parents pour la structure comme lieu de vie et de partage.
- Difficulté à motiver les familles éloignées des propositions culturelles
- Difficulté pour les familles de s'engager dans les actions proposées
- Côté mobilisation des professionnels du secteur de la petite-enfance, il a été noté :
 - Une difficulté à mobiliser les professionnels, dont une partie n'a pas encore pris conscience de l'intérêt de la pratique artistique dans le développement de l'enfant. Par ricochet, ce type de posture crée un frein dans la mobilisation des familles.
 - Un besoin de reconnaissance des professionnels et de leurs compétences
 - Une difficulté de mobiliser les professionnels en dehors des cadres habituels de travail, et notamment pendant le weekend.

L'investissement de professionnels des structures d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité n'en est pas pour autant inexistant sur le territoire de La Porte du Hainaut puisque des initiatives liant professionnels et familles autour de rencontres culturelles et pédagogiques existent et s'avèrent être un véritable succès tant pour les professionnels que pour les enfants et leurs parents. La prise en compte des problématiques énoncées plus haut et le constat que les initiatives multiples sur le territoire mobilisent avec enthousiasme les professionnels et les familles impliqués nous montrent l'intérêt de soutenir et d'élargir les envies et les efforts des professionnels dans le développement de rencontres artistiques. Pour ce faire, plusieurs modalités d'action se dessinent :

- Mobiliser les compétences des professionnels et les accroître par le biais de rencontres-conférences
- Faire expérimenter les professionnels pour qu'ils prennent conscience de manière sensible de l'intérêt de ce type d'action, et pour une meilleure transmission
- Partager les expériences personnelles et valoriser les compétences de chacun

¹ et ² Sophie Marinopoulos, rapport au Ministère de la Culture, « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle : promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) », janvier 2019

- Programmer des propositions artistiques dans les structures pour donner envie aux familles et aux professionnels d'aller vers les interventions artistiques.

C'est pourquoi la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'Éducation nationale (DSDEN), propose une résidence-mission destinée à des artistes de tous domaines artistiques et s'adressant aux tout-petits (0-3 ans), à leurs parents et aux professionnels qui les accueillent.

Il est rappelé qu'une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création.

Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre, qu'il partage avec les publics.

Axe de travail et de recherche : la parentalité

Les institutions porteuses de la présente résidence-mission petite-enfance et leurs partenaires ont défini la parentalité comme axe de travail et de recherche pour les artistes sélectionnés. Il n'est pas recherché une discipline artistique en particulier. La priorité est placée dans la capacité des artistes à créer du lien. Cependant les propositions contemplatives seront plus complexes à partager avec les tout-petits. Sont donc recherchés des artistes invitant les tout-petits, leurs parents et les professionnels qui les accompagnent à participer, agir, manipuler.

Chaque artiste résident interviendra auprès de structures petite enfance et d'écoles maternelles (classes de toute petite et petite section).

En lien avec les objectifs et actions de promotion de la littérature jeunesse en vue de limiter les inégalités d'accès à la lecture en direction des 0-3 ans, il est envisagé de tisser des liens privilégiés avec les médiathèques de la Porte du Hainaut : lieu ressource, lieu d'accueil notamment avec les familles, action de préfiguration ou de poursuite de la résidence...

Il est attendu que la résidence participe à familiariser les familles avec ces établissements culturels et de les aider à tisser du lien avec leurs enfants grâce à une pratique partagée autour du livre.

1.2 Présentation du territoire

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut compte une population d'environ 160 586 habitants et regroupe 47 communes : Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Bouchain, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Denain, Douchy-les-Mines, Emerchicourt, Escaudain, Escautpont, Flines-lès-Mortagne, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Millonfosse, Maulde, Mortagne-du-Nord, Mastaing, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escout, Nivelle, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Raismes, Roeulx, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières, Thiant, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Wallers, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Il est situé à 30mn de Lille et à 2h de Paris. À 1h de Bruxelles, il est frontalier avec la Belgique dans sa partie nord. Il s'étend de Mortagne-du-Nord à Hordain sur plus de 40km sur l'axe nord-sud, et une quinzaine de kilomètre sur l'axe est-ouest.

Ses communes offrent une diversité de paysages : forêts du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, lacs et voies d'eau telles que la Scarpe ou encore l'Escaut, terroirs hérités de l'histoire minière, villes urbaines, ... Historiquement et socialement parlant, le territoire a hérité d'un passé minier et industriel fort qui fait intégralement partie de son identité.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.agglo-porteduhainaut.fr

La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut développe son projet culturel dans les domaines suivants :

- * Le spectacle vivant
- * La lecture publique
- * L'image
- * Le patrimoine

Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de La Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux. Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles.

<http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

Lecture Publique : le réseau des médiathèques

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau. Elle s'en est engagée en décembre 2021 dans la mise en œuvre d'un ambitieux schéma de développement de la lecture publique.

Le réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 20 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun. La gratuité est pratiquée pour tous les habitants du territoire.

La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau et des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (20 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe).

<http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

Site minier Arenberg-La Porte du Hainaut

Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir notamment un pôle d'excellence en image et médias numériques en 2015.

Une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image y est développée permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, sont également organisés des événements à destination du grand public et des professionnels.

Le projet de territoire ambitionne de faire de l'actuel site minier d'Arenberg un lieu emblématique d'accompagnement et de mise en synergies des initiatives, de mobilisation et de fierté de la population comme d'attractivité pour les visiteurs et investisseurs externes, et de promotion du territoire. <http://www.arenberg-minecreative.fr/>

Patrimoine

Le territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevant et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

1.3 Publics cibles et partenaires du CLEA petite-enfance

La résidence-mission s'adresse aux tout-petits (0-3 ans), à leurs parents et aux professionnels qui les accueillent. Elle s'appuiera sur les structures du territoire :

- Etablissements d'accueil du jeune enfant : appellation générique désignant des établissements qui proposent l'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans (comme une halte-garderie, crèche collective ou encore crèche d'entreprise). Ces établissements sont agréés par la PMI et sont au nombre de 24 sur le territoire
- Ecoles maternelles (classes de Toute Petite Section et Petite Section)
- La Maison Nord Solidarité de Saint-Amand-les-Eaux
- La Maison Nord Solidarité de Denain-Lourches
- La Maison Nord Solidarité de Saint-Amand-les-Eaux

Certaines structures développant des actions parents-enfants et dynamiques locales seront de véritables forces et appuis pour la mise en œuvre de la résidence-mission.

Le tissu associatif et culturel

Au-delà des Scènes Plurielles, du réseau de Lecture Publique et des musées de France (musée de la Tour Abbatiale à Saint-Amand-les-Eaux, le musée d'archéologie et d'histoire locale à Denain et le musée des arts et traditions populaires à Escaudain), il existe, sur le territoire intercommunal, des associations travaillant avec les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qui sont également des lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Il est particulièrement recommandé de prendre appui, au sein de ce projet fédérateur, sur les structures culturelles, associatives et municipales, professionnelles du territoire. En effet, celles-ci sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont (liste non exhaustive) :

- Le centre des arts et de la culture « L'Imaginaire » à Douchy-les-Mines, le théâtre des Forges à Trith-Saint-Léger, le Théâtre de Denain, le Théâtre des Sources de Saint-Amand-les-Eaux
- L'association « Le Printemps culturel » à Douchy-les-Mines
- Le Centre régional de la photographie Hauts-de-France

2 – Mise en œuvre de la résidence

2.1 Calendrier de la résidence

Il s'agit d'une résidence de 17 semaines et demie dont une semaine d'immersion et deux semaines de 1er rendez-vous à raison de 5 à 6 jours par semaine.

Le calendrier se déroule selon les temporalités suivantes :

La phase d'intégration : la semaine du 5 au 9 octobre 2026

La phase d'intégration comprend deux étapes :

- Les rencontres avec le territoire et les acteurs locaux
- Les 27^e heures artistiques : **mercredi 7 octobre matin et jeudi 8 octobre matin**. La 27^eme heure artistique est une animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et second degré) mais également aux professionnels des champs de la culture, du social, de l'animation... L'enjeu est de faire se rencontrer artistes et structures du territoire (découverte de l'univers des artistes, échange avec les participants etc.). Cette rencontre se déroule sur deux demi-journées, le mercredi avec prioritairement les établissements scolaires et le jeudi avec prioritairement les structures municipales, associatives et culturelles du territoire.

La phase des premiers rendez-vous : période du 16 novembre 2026 au 5 décembre 2026 ou du 4 janvier 2027 au 30 janvier 2027

D'une durée de 2 semaines par résident, cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducation, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à mettre en place la co-construction du projet avec l'artiste.

La phase de développement : période du 1^{er} février 2027 au 13 juin 2027

Elle se déploie sur tout le reste du temps de la résidence soit 14,5 semaines. ***Il est demandé au candidat de préciser ses disponibilités sur cette période dans sa candidature.***

Au cours de cette phase de résidence, l'artiste et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducation et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement. Des interactions entre les trois résidences et leurs titulaires sont tout à fait possibles et encouragées. Soumises au même cahier des charges, elles seront déployées en simultané. Une résidence spécifique à la petite-enfance aura également lieu dans la même temporalité.

La résidence se clôturera par un temps fort le samedi 12 juin 2027 ou le dimanche 13 juin 2027 (dates prévisionnelles à confirmer).

2.2 Accompagnement

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne le résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ; veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail

- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les acteurs territoriaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents.
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **27e heure artistique** qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du résident par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables de l'éducation nationale. Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut.

3. Conditions financières et contractualisation

3.1 Rémunération

La rémunération de chaque résident est fixée à 12.000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois) pour l'ensemble de la résidence. Il est précisé que le coût total employeur ne **pourra excéder en aucun cas** 24.000 euros (coût ajusté en fonction du statut de l'artiste-résident et/ou du régime auquel ils sont affiliés) pour les 17,5 semaines de résidence/présence correspondant à 14.5 semaines pour la phase de développement et 3 semaines de préparation (semaines d'immersion et de 1^{er} rendez-vous).

Ce montant intègre :

- L'ensemble des charges : frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ;
- les droits d'auteur, si l'artiste est concerné

Cette rémunération correspond et à la mission, à proprement parler, dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères et autonomes permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et

d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

FRAIS ANNEXES :

Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

L'artiste résident doit impérativement disposer d'un véhicule, la dimension du territoire et la multitude d'interventions ne permettent pas de se déplacer en transport en commun ou à vélo.

C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement des résidents. Concrètement, un logement est mis à la disposition des artistes sur le territoire.

Ce logement peut être individuel ou partagé avec les autres artistes en résidence sur le territoire. Dans le cas d'un logement partagé chaque artiste aura une chambre et des sanitaires individuels (salle de bain, wc), les espaces communs pourront être partagés (salon, cuisine).

Si une équipe artistique répond collectivement à l'appel à candidature, les artistes de cette équipe seront hébergés dans un logement commun où ils devront peut-être partager chambres, sanitaires et espaces communs.

Enfin, la collectivité prend également en charge, 2 voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

3.2 Contractualisation

La Porte du Hainaut n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence donnera lieu à une contractualisation globale sous forme de contrat de résidence.

Ce contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission. Il y sera spécifié les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où une incapacité totale interviendrait en cours d'exécution du contrat, l'artiste serait indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici de la part des actions de diffusion intégrée à la résidence

et ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

4. Faire acte de candidature

4.1 Le candidat

L'artiste ou l'équipe artistique candidat(e) devra :

- Avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence mission
- Avoir une expérience de création en direction de la petite enfance
- Fédérer autour de sa présence et de son œuvre les parents, les professionnels de la petite-enfance ainsi que les structures scolaires
- S'adapter à l'âge des enfants de 0-3 ans : ils ont besoin d'être acteurs, de participer, de toucher. Les interventions devront être dynamiques et participatives. Il peut y avoir des temps d'observations et d'écoute tout en étant actif.
- Être présent sur le territoire pendant toute la durée de la résidence et se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates précisées
- Être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité
- Être français ou étranger et maîtriser les usages oraux et écrits de la langue française

4.2 Procédure de candidature

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- ✓ une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Il est demandé à l'artiste candidat d'inclure ses disponibilités dans sa candidature et de proposer un calendrier relatif aux 17 semaines et demi de résidence.
- ✓ un curriculum vitae
- ✓ un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat
- ✓ les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- ✓ une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence
- ✓ un justificatif du statut du répondant (association, collectif...)

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF UNIQUEMENT, à l'adresse suivante : clea@agglo-porteduhainaut.fr (objet : CLEA – CAPH – PETITE-ENFANCE - nom de l'artiste).

Un accusé de réception validera votre candidature au plus tard dans les 72h après réception de votre dossier.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'éléments physiques complémentaires pour présenter ses œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
Service culture « spectacle vivant »
Site Minier de Wallers-Arenberg
Rue Michel Rondet – BP 59
59 135 Wallers-Arenberg

La date limite d'envoi est fixée au 3 mai 2026 dernier délai. Merci de prendre contact au plus tard le 4 mai avant 12h si vous n'avez pas reçu l'accusé de réception. **Aucune réclamation ne pourra être faite après cette date.** Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires du CLEA.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

4.3 Rappel du calendrier

Clôture de la consultation : dimanche 3 mai 2026 à minuit

Entretiens de sélection : mercredi 20 mai 2026

Semaine d'immersion et de rencontres des acteurs : du 5 au 9 octobre 2026

Premiers Rendez-vous : 2 semaines dans la période du 16 novembre au 4 décembre 2026 ou du 4 janvier et 29 janvier 2027

Résidence : 14,5 semaines dans la période du 1^{er} février au 13 juin 2027

Temps-fort de clôture présence obligatoire : 12 ou 13 juin 2027 (dates prévisionnelles à confirmer)

4.4 Contacts

Direction culture : clea@agglo-porteduhainaut.fr / Téléphone : 03 27 09 91 46

5. En savoir plus sur le CLEA

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>